

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RIGIDBNY
TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
LE MARDI 20 juin 2023 - 19 H 00,
À la Caserne Centrale de Bécancour
(8275, boulevard Bécancour, Bécancour)

Étaient présents pour les municipalités :

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Monsieur François Page | Aston-Jonction |
| Monsieur Claude Lefebvre | Baie-du-Febvre |
| Monsieur Pierre Moras | Bécancour |
| Monsieur François St-Germain | Grand St-Esprit |
| Monsieur Sylvain Jutras | La-Visitation-de-Yamaska |
| Monsieur Tommy Gagné-Dubé | Manseau |
| Madame France Trudel | Nicolet |
| Madame Sandra St-Amour | Saint-Célestin Paroisse |
| Monsieur Denis Croteau | Saint-Célestin Village |
| Monsieur Pierre Carignan | Sainte-Cécile-de-Levrard |
| Monsieur Alexandre Robert | Sainte-Eulalie |
| Madame Ginette Deshaies | Sainte-Marie-de-Blandford |
| Monsieur Michel Veilleux | Sainte-Monique |
| Monsieur Guy Dupuis | Sainte-Perpétue |
| Monsieur François Rousseau | Saint-Léonard d'Aston |
| Monsieur Yvon Potvin | Saint-Pierre-les-Becquets |
| Madame Patricia Lebel | Saint-Wenceslas |
| Monsieur Mathieu Lemire | Saint-Zéphirin-de-Courval |
| Monsieur Mario Demers | Ste-Sophie de Levrard |

En l'absence du délégué de Wôlinak. Formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la Municipalité de Lemieux et présidente de la Régie.

Était aussi présent : Monsieur Mario Lacroix (Directeur général et secrétaire trésorier)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Madame Céleste Simard souhaite la bienvenue aux administrateurs et la réunion débute à 19h02.

2023-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyée par Monsieur Pierre Carignan
Il est unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

2023-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2023

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyée par Madame Sandra St-Amour
Il est unanimement résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 tel que rédigé.

Adopté

INFORMATION GÉNÉRALE- AUCUNE

FINANCE

2023-25 ACCEPTATION DES COMPTES DU 1ER MARS AU 31 MAI 2023

(Documents déposés)

Sur une proposition de Monsieur Yvon Potvin
Appuyée par Monsieur Claude Lefebvre
Il est unanimement résolu

Que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1^{er} mars au 31 mai 2023, pour un montant de 1 178 757.71\$\$

Adopté

EMBAUCHE

2023-26 5.1 - CHARGÉ DE PROJET :

ATTENDU QUE Le poste de chargé de projet qui est à combler est sujet à l'obtention d'une subvention du MAMH à hauteur d'un minimum de 50% sur une période de 5 ans, pour un montant ne pouvant dépasser 250K\$ pour les 5 années.

ATTENDU QUE cette subvention touche aussi les outils nécessaires, soit, ordinateur, tablette et téléphone cellulaire.

Sur une proposition de Monsieur François Rousseau
Appuyée par Madame France Trudel
Il est unanimement résolu

Que la Régie procède à la demande auprès du MAMH

Adopté

2023-27 5.2 - RESSOURCE TEMPORAIRE :

- ATTENDU QUE Comme la RIGIDBNY, n'embauchera pas d'autres ressources permanente d'ici 2025, une ressource temporaire sera embauchée pour la période estivale, qui pourrait se terminer au 31 septembre pour 2023.
- ATTENDU QUE Afin de combler ce poste en 2024, des démarches seront entreprises dès décembre 2023, afin de bénéficier de la disponibilité des étudiants en recherche de stage rémunéré, entre autres les étudiants en fiscalité de l'U de Sherbrooke.
- ATTENDU QUE La direction générale validera aussi les possibilités de qualification aux subventions fédérales à cet effet, dont la période d'attribution se déroule en début d'année.

Sur une proposition de Madame Patricia Lebel
Appuyée par Monsieur Pierre Moras
Il est unanimement résolu

Que la Régie procède, dans les plus brefs délais, à l'embauche de cette ressource.

Adopté

MODERNISATION DES ÉCOCENTRES

- 1.1. La date butoir, pour la fin des rénovations et l'évaluation des travaux, sera le 15 novembre 2024.
Date de terminaison du programme de subvention le 31 décembre 2024.

La fin des travaux, tel que planifié est la fin août 2024 et l'évaluation finale des travaux, octobre 2024

- 1.2. Délais pour être propriétaire de son terrain et que l'autorisation du ministère soit donnée, le 15 novembre 2023. A cette date les fonds seront appliqués dans les autres écocentres.

Les terrains de tous les écocentres sont déterminés, sauf pour Bécancour où de nouvelles contraintes sont apparues.

- 1.3. En date du 16 juin, tous les écocentres ont été visités, exception faites de Manseau (mea culpa), afin de rétablir les contacts avec les responsables, prendre la mesure des demandes et des requis, pour finalement, se faire une opinion sur la charge de travail à venir.

- 1.4. Vous recevrez prochainement (d'ici 15 jours) un document expliquant les tenants et aboutissants légaux de ces projets. Possession, location, transfert et autres.

La lettre d'entente intermunicipale n'a pu être produite à date. En attente de confirmations légales.

- 1.5. Le 6 juillet une rencontre aura lieu entre la RIGIDBNY et STRATZER afin d'établir tous les points de contrôles à valider lors de la visite.

- 1.6. Le 13 juillet les deux équipes feront la tournée technique des écocentres, afin d'obtenir toutes les infos pour produire les croquis, plan et devis.

Les visites des 7 sites ont bien eu lieu le 13 juillet, l'architecte et l'ingénieur sont en cours de production des plans et devis

- 1.7. Finalement, un échéancier serré sera produit par la suite pour RECYC-QUÉBEC, vers le 15 août, afin qu'ils remettent l'échéance de nos projets au 15 novembre 2024

Tant la lettre d'entente intermunicipale que les plans et devis seront terminés pour le 15 août

2023-28 APPROBATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

- CONSIDÉRANT** que les MRC Bécancour et Nicolet-Yamaska ont convenu d'effectuer un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint et de confier son élaboration à la RIGIDBNY
- CONSIDÉRANT** qu'en 2022 la RIGIDBNY a transmis à RECYC-QUEBEC le projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030
- CONSIDÉRANT** que des ajustements ont été demandés par RECYC-QUEBEC et que des correctifs ont été effectués et déposés aux MRC
- CONSIDÉRANT** qu'à sa séance du 21 juin 2023 la MRC de Nicolet-Yamaska a entériné la version corrigée
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Bécancour qui devait tenir une séance le 21 juin a décidé de la repousser en juillet 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que le PGMR corrigé doit être transmis au plus tard à RECYC-QUEBEC le 30 juin 2023 ;
- CONSIDÉRANT** qu'au sein du conseil d'administration de la RIGIDBNY siège un représentant, une représentante de chacun des conseils municipaux de la MRC Bécancour qui ont transmis l'information à leurs élus tout au long du processus ;

Sur une proposition de Madame Ginette Deshaies
Appuyée par Monsieur François Rousseau
Il est unanimement résolu, une abstention

D'adopter la version corrigée du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR), dans son ensemble y incluant le budget, tel que présenté et de transmettre le tout à RECYC-QUEBEC comme convenu au plus tard le 30 juin 2023.

ADOPTÉ

APPEL D'OFFRE : GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Les discussions sur ce sujet se sont déroulées en deux temps, lors de ce point et aussi au varia. Je les ai regroupés sous le même point.

Ayant exposé, les problématiques reliées à ce genre de projet, qui à cause de ces contraintes au niveau de l'innovation pourrait nous être reprocher comme une fermeture au niveau concurrentiel, l'assemblée a fait deux recommandations et une suggestion :

1-Obtenir un avis légal sur le projet et sera doté d'un budget de 10 K\$

2-Produire un devis rigoureux du projet, doté d'un budget de 25K\$

SUGGESTION : La Régie pourrait octroyer l'ébauche de devis à la FQM, en cas de trop longs délais.

2023-29 1- AVIS JURIDIQUE- Appel d'offre, d'intérêts ou d'intention.

L'assemblée a fait la recommandation d'obtenir un avis juridique sur le projet de gestion des matières organiques, afin de nous sécuriser et de protéger le processus.

ATTENDU QUE le mandataire a une expertise en gestion des matières résiduelles ainsi que l'expertise en matière de PPP et/ou de SEM

ATTENDU QUE cet avis nous orientera sur les moyens à notre portée, ainsi que le niveau de préparation et de recherche nécessaire.

ATTENDU QUE le mandataire pourra être consulté sur demande, afin de nous mettre en garde des risques associés aux gestes ou discussion à avoir en cours de route.

Sur une proposition de Monsieur François Rousseau
Appuyé par Mme Ginette Deshaies
Il est unanimement résolu,

Que la régie procède et donne un mandat à une firme d'avocat jusqu'à concurrence de 10K\$

Adopté

2023-30 2- EXPERTISE POUR DEVIS ET APPEL D'OFFRE

L'assemblée a fait la recommandation de préparer un devis sur le projet de gestion des matières organiques, afin d'être prêt à produire un appel public.

| | |
|-------------|--|
| ATTENDU QUE | Le processus du projet ainsi que ses phases, doit être clairement défini, |
| ATTENDU QUE | Les modèles d'affaires définis, influenceront directement le processus du projet |
| ATTENDU QUE | Le mandataire a l'expertise dans le domaine, pour mener à bien ce mandat. |
| ATTENDU QUE | Le mandataire produira le devis et devra en faire la présentation dans un CA le 22 août. |

Sur une proposition de Madame Patricia Lebel
Appuyée par Madame Sandra St-Amour
Il est unanimement résolu

Que la régie procède et donne un mandat à une firme d'expertise jusqu'à concurrence de 25K\$
L'assemblée a aussi référé, l'utilisation des nouveaux services de la FQM, comme autre ressource en expertise.

Adopté

ENTENTE DE CONSTITUTION

Une ambiguïté, quant à l'échéance de notre entente de constitution a été émise par les DG, à savoir si celle-ci serait échue en 2025 ou en 2035.

Finalement il appert que, dans la dernière entente de constitution, il est clair que le renouvellement aura lieu en 2035.

L'ambiguïté provenait du fait que dans l'entente de 1995, il était indiqué que l'entente devrait être renouveler après 20 ans en 2015, pour ensuite être renouveler automatiquement par période de 10 ans.

Par contre, il n'en demeure pas moins que plusieurs problématiques sont reliées au texte de cette entente.

- De la façon qu'elle est rédigée, elle nous cause des problèmes lors de demande de subvention, ce que le MAMH nous a confirmé.
- Dans le dossier relié à la possibilité de créer une Société d'économie mixte (S.E.M.), le MAMH confirme qu'une régie pourrait créer une S.E.M et les services légaux nous confirmerons si notre entente de constitution, dans sa forme actuelle, nous en empêcherait
- **COMPLÉMENT D'INFORMATION** : Il y a aussi des bémols formulés par la firme d'expertise concernant le type d'entente intermunicipale que la RIGIDBNY pourrait établir avec les municipalités concernées, dans le dossier des écocentres, en rapport avec les améliorations en cours.
- Le MAMH et les DG des deux MRC ont aussi fortement suggérés une révision des règles de gouvernance de la RIGIDBNY.

À cet effet, il y a eu proposition de former un comité, afin de réviser ce document, ce comité sera formé de 4 personnes, soit :

M. Mathieu Lemire

M. Pierre Moras

M. Tommy Dubois-Gagné

M. Michel Veilleux

Voici une ébauche du mandat, tel qu'il pourrait être établi.

- Étape 1: Identifier les éléments de l'entente constitutive à modifier qui font consensus/qui ne sont pas contentieux et qui seraient utiles pour la RIGIDBNY (ex. pour faire des demandes de subventions, tel que décrit lors du CA);
- Étape 2: Identifier les éléments qui pourraient être modifiés ainsi, les options possibles pour chacune de ces modifications et proposer un processus menant à la révision de l'entente de constitution. Par exemple, le nombre de personnes autour de la table pour les décisions est un enjeu pour lequel il n'y a pas de consensus. Les options possibles sont le statu quo avec comme effets XYZ, la création d'un comité exécutif avec les contraintes ABC et les effets DEF, etc. etc.

Je n'ai pas noté de proposition au cours de la rencontre, mais je crois que nous en aurons besoin. Si tel est le cas le point sera amené à la rencontre du 22 Août.

VARIA : (aucun)

QUESTION DU PUBLIC : (aucune)

HUIS CLOS : (aucun)

PROCHAINE RÉUNION FIXÉE AU 22 AOÛT 2023 à 19h00 (Session régulière).

À la Caserne centrale de Bécancour

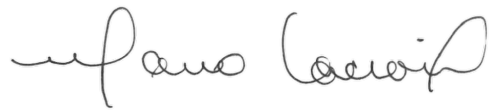
2023-31 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Monsieur Pierre Moras
Appuyé par Monsieur Claude Lefebvre
Il est unanimement résolu

De lever l'assemblée à 21h25.



Céleste Simard
Présidente



Mario Lacroix
Directeur général, secrétaire-trésorier